

ASPIRATIONS ENDOTRACHÉALES

Selon le décret n°99-427 du 20 mai 1999, une formation est proposée à tout public en contact avec des personnes nécessitant des soins d'aspiration endotrachéales.

La formation est basée sur un enseignement théorique et pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Cette formation s'adresse à tout public.
- Groupe de 12 participants maximum.

OBJECTIFS

- Les stagiaires doivent être capables en fin de formation de réaliser une aspiration en toute sécurité.
- Acquérir les connaissances théoriques en lien avec le geste.
- Identifier le matériel nécessaire à la réalisation ainsi que sa préparation, son utilisation et son entretien.

MODALITÉS

- Enseignement théorique :
 1. Anatomie-Physiologie : les voies respiratoires, les poumons, les organes annexes.
 2. Notions sur les principales pathologies de l'appareil respiratoire.
 3. Technique d'assistance respiratoire : la trachéotomie. Définition et indications. Les canules de trachéotomie. L'aspiration endotrachéale : définition et indications, matériel, incidents, aspiration. Les soins quotidiens liés à la trachéotomie. Les signes d'alerte. Entretien du matériel, lavage et stérilisation. Remise d'un document de procédure.
 4. Répercussions sociales et psychologiques de l'insuffisance respiratoire et de la trachéotomie.
- Enseignement clinique :

Au cours du stage clinique, le candidat réalise au moins trois aspirations endotrachéales chez un ou des malades trachéotomisés, comprenant la préparation du geste ainsi que l'entretien du matériel et les soins quotidiens. Ces actes sont réalisés en présence d'un infirmier diplômé d'Etat.

DATES - HORAIRES – LIEU

- 5 journées de 7 heures, soit 35 heures.
- Lieu : Institut de Formation d'Aides-Soignants de Nevers et Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers.

FORMATEURS

- * Sophie GLEZ, Infirmière Formatrice à l'IFAS de Nevers
- * Séverine LAURENT, Infirmière Formatrice à l'IFAS de Nevers.
- * Marie-Ange VEILLEROT, Infirmière Formatrice à l'IFAS de Nevers.

COÛT

- * 1000 € par journée et par groupe (12 personnes maximum), soit **5 000 €**.